

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mme Lauqué, Adjoint ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, Mmes Peyrucq, Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, Mme Dumas donne pouvoir à Mme Dufrière, M. Lozano à M. Etchegaray, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FONDS STRUCTURELS FEDER - Appel à projets "Développement durable des quartiers sensibles" - Engagement de la Ville de Bayonne.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La nouvelle programmation 2007-2013 du FEDER (fonds européen de développement régional) va débiter prochainement.

Dans le cadre de cette nouvelle programmation 2007-2013, le Programme Opérationnel FEDER prévoit le lancement d'un **appel à projets régional** pour sélectionner des projets de territoire urbains qui pourront bénéficier du soutien du FEDER au titre de l'objectif consistant à "*soutenir le développement durable des quartiers sensibles*". Peuvent y répondre les communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) engagés dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ces projets de territoire devront, dans le cadre d'une approche "intégrée" et participative, concrétiser le lien entre compétitivité et cohésion sociale, à travers des opérations concourant à un développement économique, social et environnemental équilibré.

Le dossier doit être déposé à la Préfecture de Région et piloté par un « Chef de file ». Celui-ci coordonnera et assurera la mise en œuvre des opérations qui pourront être menées dans ce cadre par des maîtrises d'ouvrage diversifiées.

S'agissant de projets concernant principalement les quartiers en zone urbaine sensible de la Ville de Bayonne, celle-ci s'engage donc à être chef de file et à déposer le projet dans le respect du dossier de candidature et des délais.

La préparation de ce dossier a été effectuée de manière partenariale entre les Directions Générales des Services de la Ville de Bayonne, les services de la Communauté d'Agglomération et ceux du Groupement d'Intérêt Public Développement Social Urbain. A l'issue de cette première phase de préparation, des groupes thématiques incluant les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CCI), ainsi que les acteurs de terrain (centres sociaux, clubs, entreprises, associations) seront organisés pour enrichir –avant de les finaliser- les différents dossiers concernés.

Si le projet était retenu, il serait possible de bénéficier d'un soutien du FEDER de 5 à 8 M € sur 2007-2013, le taux moyen de co-financement du FEDER étant de 28 %. Le montant des opérations qui seront proposées se situera entre 20 et 30 M€ pour une période de 7 ans.

La démarche en cours fédère le partenariat autour d'objectifs communs qui rejoignent les orientations stratégiques de la Commission européenne en termes d'innovation et de développement durable.

Je vous demande d'approuver cet engagement et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Adopté.

Mme Peyrucq s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.